

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 25 avril 2008

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-4-8-1

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION EDUC'ENVIA 68**

Résumé : Dans le cadre du BP 2008, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions liées à la vie scolaire. Le présent rapport propose d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association EDUC'ENVIA 68, dont le rôle est de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées, dans les centres alsaciens.

Par délibération n° 2008/I-8/02 du 13 décembre 2007, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions diverses liées à la vie scolaire.

Un crédit total de 58 488 € a été prévu à cet effet, au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 du budget départemental.

Par délibération du 8 février 2008, la Commission permanente a affecté un crédit total de 41 578 € au profit des associations gestionnaires des unités locales d'enseignement en milieu pénitentiaire, ainsi que pour JEF, PAPYRUS et l'OCCE 68. Le crédit resté disponible est égal à 16 910 €.

L'association EDUC'ENVIA 68, qui relève également de ce programme, a présenté récemment sa demande de subvention pour 2008, accompagnée des documents comptables de l'année 2007.

I. Le subventionnement des sorties scolaires avec nuitées

Jusqu'au 31 décembre 2004, les sorties scolaires avec nuitées étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association EDUC'ENVIA 68.

Depuis 2005, ces sorties sont subventionnées de manière directe par le Département.

Les affectations de ces subventions font l'objet de rapports présentés, tout au long de l'année, à la Commission Permanente.

Parallèlement, l'association EDUC'ENVIA 68 continue de jouer son rôle :

- de promotion des sorties scolaires avec nuitées auprès des écoles et établissements d'enseignement publics ou privés ;
- d'information et de conseils aux enseignants ;
- de développement des animations initiées par les centres d'accueil.

Une convention a été passée, à ce titre, entre le Département et l'association, le 20 décembre 2004.

II. La demande de subvention de l'association EDUC'ENVIA 68 pour 2008

En 2007, l'association a bénéficié d'une subvention départementale de 15 000 €.

Pour 2008, l'association sollicite une subvention de 16 000 €, conformément au budget suivant :

Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement de l'association</u> : 5 545 €	<u>Cotisation des centres</u> : 4 000 €
<u>Communication</u> : 21 255 € dont :	<u>CNASEA</u> : 6 800 €
* <i>frais généraux</i> : 7 155 €	<u>Subvention demandée au</u>
* <i>journal</i> : 11 900 €	<u>Département</u> : 16 000 €
* <i>site Internet</i> : 2 200 €	
TOTAL : 26 800 €	TOTAL : 26 800 €

Compte tenu des réserves nettes dont dispose l'association au 31 décembre 2007, soit 17 352 €, je vous propose de lui attribuer, en 2008, une subvention de 15 000 € (comme en 2007).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER